



Règlement Prix Empreintes 2025

Vous avez été créatif dans vos communications santé cette année ?
Inscrivez vos campagnes, nous avons tous envie de voir !

Le PRIX EMPREINTES récompense la créativité de toutes les campagnes ou actions de communication santé, **dont le concept original a été créé en France pour le compte d'un annonceur**, qu'elles soient au service de marques de prescription, d'automédication, vétérinaires, des dispositifs/matériels médicaux, des grandes causes, d'entreprises, d'associations de patients ou encore de produits de consommation courante - nutritionnels ou non - et dont la santé est le thème central, quel(s) que soi(en)t le(s) mode(s), discipline(s) ou moyen(s) de communication utilisé(s) (Affichage, Outdoor, Digital, Social Media, Evènement, Vidéo, Audio, Presse, Print, Radio, TV, etc.).

Il est possible d'inscrire une même campagne dans plusieurs catégories à condition qu'elle y soit éligible.

1. PARTICIPANTS

Les Agences de Communication en accord avec leurs Annonceurs. Les Annonceurs en accord avec leurs Agences.

2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les campagnes inscrites à Empreintes 2024 ne peuvent pas participer à cette édition.

Pour la catégorie 1* : Seules les campagnes parues entre le **01/01/2024** et le **30/06/2025** sont éligibles.

Pour les catégories de 2 à 10 : Seules les campagnes parues entre le **01/06/2024** et le **30/06/2025** sont éligibles.

3. CATEGORIES

1. EMPREINTE DE LA COMMUNICATION MEDICALE PRODUIT*

Campagnes à destination des professionnels de santé. Produits et dispositifs médicaux sous prescription uniquement, validées par l'ANSM.

2. EMPREINTE DE L'EDUCATION MEDICALE

Dispositifs et projets d'éducation médicale à destination des professionnels de santé.

3. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE ENVIRONNEMENT

*Campagnes de sensibilisation, évènement à destination **des professionnels de santé prescripteurs.***

4. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE OTC ET PARAPHARMACIE

Campagnes des produits OTC, nutrition, dermo-cosmétique, complément alimentaire, etc.

5. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE GRAND PUBLIC - ORGANISME PUBLIC

Campagnes de sensibilisation en santé (disease awareness) à l'initiative d'un organisme public ou d'une association.

6. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE GRAND PUBLIC - ORGANISME PRIVE

Campagnes de sensibilisation en santé (disease awareness) à l'initiative d'un organisme privé (laboratoires et autres organismes privés).

7. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE/CORPORATE

Campagnes de promotion de l'institution : laboratoires, divisions thérapeutiques, associations.

8. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE

Campagnes à destination de l'international créées en France.

9. EMPREINTE DU VISUEL CREATIF

Récompense l'intelligence créative du visuel fixe (presse, affiche, 4x3, digital) en incluant le concept, le choix de l'image, les textes, la typographie et la mise en forme générale.

9a. EMPREINTE DU VISUEL CREATIF

*Récompense l'intelligence créative du visuel fixe (presse, affiche, 4x3, digital) en incluant le concept, le choix de l'image, les textes, la typographie et la mise en forme générale, **produit majoritairement avec des outils d'Intelligence Artificielle Générative.***

10. EMPREINTE DU FILM CREATIF

Récompense l'intelligence créative de la vidéo (film, animation, motion, etc) en incluant le choix de la forme, l'esthétisme, la pertinence et l'intérêt généré auprès des audiences cibles.

10a. EMPREINTE DU FILM CREATIF

*Récompense l'intelligence créative de la vidéo (film, animation, motion, etc) en incluant le choix de la forme, l'esthétisme, la pertinence et l'intérêt généré auprès des audiences cibles, **produit majoritairement avec des outils d'Intelligence Artificielle Générative.***

4. JURY (EN COURS DE COMPOSITION)

Le jury est composé d'une dizaine de professionnels de la Communication santé, répartis comme suit :

- Créatifs d'agences-conseils en communication santé (dont membres du Club AACC Santé et non membre de l'AACC) ;
- Créatifs d'agences-conseils en communication (membre de l'AACC / Autre Club que Santé) ;
- Annonceurs (Direction de la communication, du marketing ou du digital).

Le jury se réunira mi-septembre 2025. Un(e) Président(e) sera élu(e) en début de séance. Chaque membre aura reçu au préalable, fin août 2025, un dossier présentant toutes les campagnes et les grilles de notation préétablies.

5. DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS

Vendredi 20 juin 2025

6. DROITS D'INSCRIPTION

- ❖ **Offre spéciale « Bienvenue » : une réduction de 30%** sur la 1ère campagne inscrite vous sera accordée **s'il s'agit de votre première participation au prix Empreintes** :

Agences membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.600 € HT -30% soit 1.120 € HT
- 2ème et suivantes : 700 € HT par campagne

Agences non membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.800 € HT -30% soit 1.260 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT par campagne

Tarif EARLY BIRD* avant le 13 juin - Agences membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.450 € HT
- 2ème et suivantes : 700 € HT par campagne

Tarif EARLY BIRD* avant le 13 juin - Agences non membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.800 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT par campagne

Conditions EARLY BIRD* : Pour bénéficier de ce tarif, votre/vos dossier(s) complet(s) - Fiche technique et fiche descriptive - doivent être reçu(s) avant le 13 juin et validé(s) par nos soins. Seul le case study vidéo pourra être transmis ultérieurement, jusqu'au 25 juillet.

Tarif agences membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.600 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT par campagne

Important : Tout dossier reçu par campagne - Fiche technique et fiche descriptive - sera officiellement inscrit après validation de notre part. Seul le case study vidéo pourra être transmis ultérieurement, jusqu'au 25 juillet.

Tarif agences non membres AACC (Dossier reçu après le 13 juin) :

- 1ère campagne présentée : 1.950 € HT
- 2ème et suivantes : 800 € HT par campagne

Important : Tout dossier reçu par campagne - Fiche technique et fiche descriptive - sera officiellement inscrit après validation de notre part. Seul le case study pourra être transmis ultérieurement, jusqu'au 25 juillet.

7. ATTRIBUTION DES PRIX PAR CATEGORIE

- Des prix Or, Argent et Bronze, peuvent être remis dans chaque catégorie selon les votes et délibération du jury.
- Les campagnes font l'objet d'une notation préalable par le jury selon une grille préétablie commune (*Critères d'évaluation : Impact, Pertinence stratégique, attribution à la marque, Créativité-Originalité, Coup de cœur*).
- Sur décision du jury, certaines catégories pourront être regroupées en cas d'inscriptions insuffisantes.
- Les membres du jury concernés par une campagne ne participent pas aux délibérations et ne votent pas pour leurs campagnes.
- La voix du président du jury compte double en cas d'égalité.

8. RESULTATS

La remise des Prix aura lieu mi-octobre à 19h00 (Sur invitation) - Le palmarès restera confidentiel jusqu'à cette date.

9. ENVOI DES ELEMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Pour participer à Empreintes 2025, il convient pour chaque campagne présentée de renseigner et transmettre :

- **LA FICHE TECHNIQUE DE LA CAMPAGNE**
Signée par l'agence avec l'accord de l'annonceur au préalable (pour l'exploitation de la campagne dans la presse professionnelle médicale, marketing-communication, site internet et cérémonie de remise des prix).
- **LE DESCRIPTIF DE LA CAMPAGNE**

- **LES OUTILS DE COMMUNICATION UTILISÉS (à insérer à la fin de la fiche technique) :**
 - Visuel(s) : format JPEG, Haute résolution, ou pdf (sans traits de coupe) + Affiche format A0 300 DPI 84,1×118,9 (sans traits de coupe)
 - Films TV, bannières, site internet et tout outil de communication : format mpeg4 résolution 800×600 ET 1920×1080.

A noter :

Un case study au format vidéo d'une durée entre 45 secondes et 1mn30 maximum est fortement conseillé lors de l'inscription de la campagne. Il ne se substitue pas à la fiche descriptive ni à l'envoi des éléments techniques. Toute vidéo plus longue que 1mn30 ne sera pas acceptée. Ce case study vidéo est susceptible d'être demandé aux lauréats Or, Argent et Bronze pour diffusion lors de la cérémonie de remise des Prix. (Vous avez jusqu'au 25 juillet pour le transmettre).

Pour toute question concernant votre inscription et accompagnement, n'hésitez pas à contacter Laurence Dotte

ldotte@aacc.fr - 07 50 74 53 13

« Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles que vous êtes amenés à fournir, sur les formulaires AACC en ligne, peuvent donner lieu à un droit d'accès, de rectification, d'opposition et à un droit à la portabilité. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans. Pour exercer ce droit, écrire à l'adresse suivante : AACC - 40 boulevard Malesherbes, 75008 Paris »